

II. Les Lumières

- Les idées des Lumières ne sont pas dominantes pendant le XVIII^e siècle : elles rencontrent une **opposition**.
- Le **roi** y est hostile, en particulier Louis XVI.
- **L'église** les rejette.
- Une partie de la **noblesse** les refuse.

REVEIL DU TIERS ETAT.



la noblesse et le clergé s'inquiètent du réveil du Tiers état
(le peuple)

II. Les Lumières

- Mais beaucoup y sont réceptifs :
- Le **peuple** souffre des guerres et des conditions climatiques (l'hiver 1788 est très froid, et les récoltes sont mauvaises)
- Le **bas clergé** (les curés) est proche du peuple et partage son malaise face au train de vie fastueux et scandaleux des évêques et cardinaux ;
- Beaucoup de **nobles** sont prêts à renoncer à leurs privilèges.

le bas clergé et le haut clergé (caricature)



II. Les Lumières

- Ce qui va déclencher la Révolution, c'est la **situation financière très grave de la France.**
- Les finances sont au plus bas, ironiquement parce que la France monarchique a soutenu la Révolution américaine (il s'agissait surtout de se venger de la perte du Canada au profit des Anglais)

Le marquis de La Fayette a combattu avec les Américains



Un monument lui a été érigé à Washington DC

II. Les Lumières

- Le roi (Louis XVI) veut **lever de nouveaux impôts**.
- Il convoque les **États généraux**, une assemblée de représentants du peuple, dans laquelle les nobles et le clergé comptent pour les deux tiers des voix.
- Ils ne sont pourtant que 3 à 4% de la population du royaume...

les États généraux se tiennent à Versailles le 5 mai 1789



II. Les Lumières

- Cette procédure est exceptionnelle : les précédents États généraux datent de 1614.
- Le roi ouvre la séance, puis son ministre des finances Necker décrit la situation : elle est grave.
- Le Tiers état semble appelé à **payer davantage d'impôts**, seul et sans obtenir la moindre **contrepartie**. Il **refuse**.

Noblesse et clergé ne payaient pas d'impôts...



II. Les Lumières

- Il se constitue en **Assemblée nationale**, et s'installe dans une salle de Jeu de paume (équivalent du tennis).
- Rejoint par les membres éclairés de la noblesse et du clergé, il fait le **serment** de ne pas se séparer sans que des réformes aient été votées dans le sens de plus de justice..

Le Serment du jeu de paume



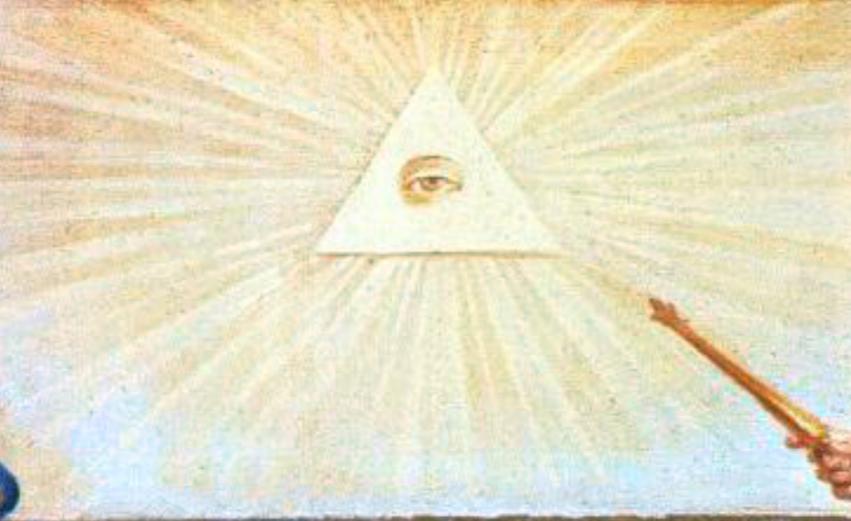
II. Les Lumières

- L'Assemblée nationale décrète la vente des biens de l'église, qui possédait de très nombreuses terres agricoles.
- C'est ainsi que la dette de la France va être soldée...
- En juillet 1789, **le peuple agit en prenant la Bastille**, une prison qui symbolisait l'arbitraire royal.



II. Les Lumières

- L'Assemblée nationale **abolit les privilèges** de la noblesse le 4 août 1789.
- Elle proclame le 26 août la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**, directement inspirée des idées des Lumières.
- Le roi est obligé d'accepter cet état de fait. On se dirige en fait vers une monarchie constitutionnelle en France.



DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Décretés par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20, 21
23, 24 et 26 août 1789, acceptés par le Roi

PRÉAMBULE

LES représentants du peuple François constitués en assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme: afin que cette déclaration constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et du bonheur de tous.

EN conséquence, l'assemblée nationale reconnoit et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême les droits suivans de l'homme et du citoyen.

ARTICLE PREMIER.

LES hommes naissent et demeurent libres et égaux en

VII.

NUL homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites, ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant, il se rend coupable par la résistance.

VIII.

LA loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaire, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

IX.

TOUT homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X.

NUL ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

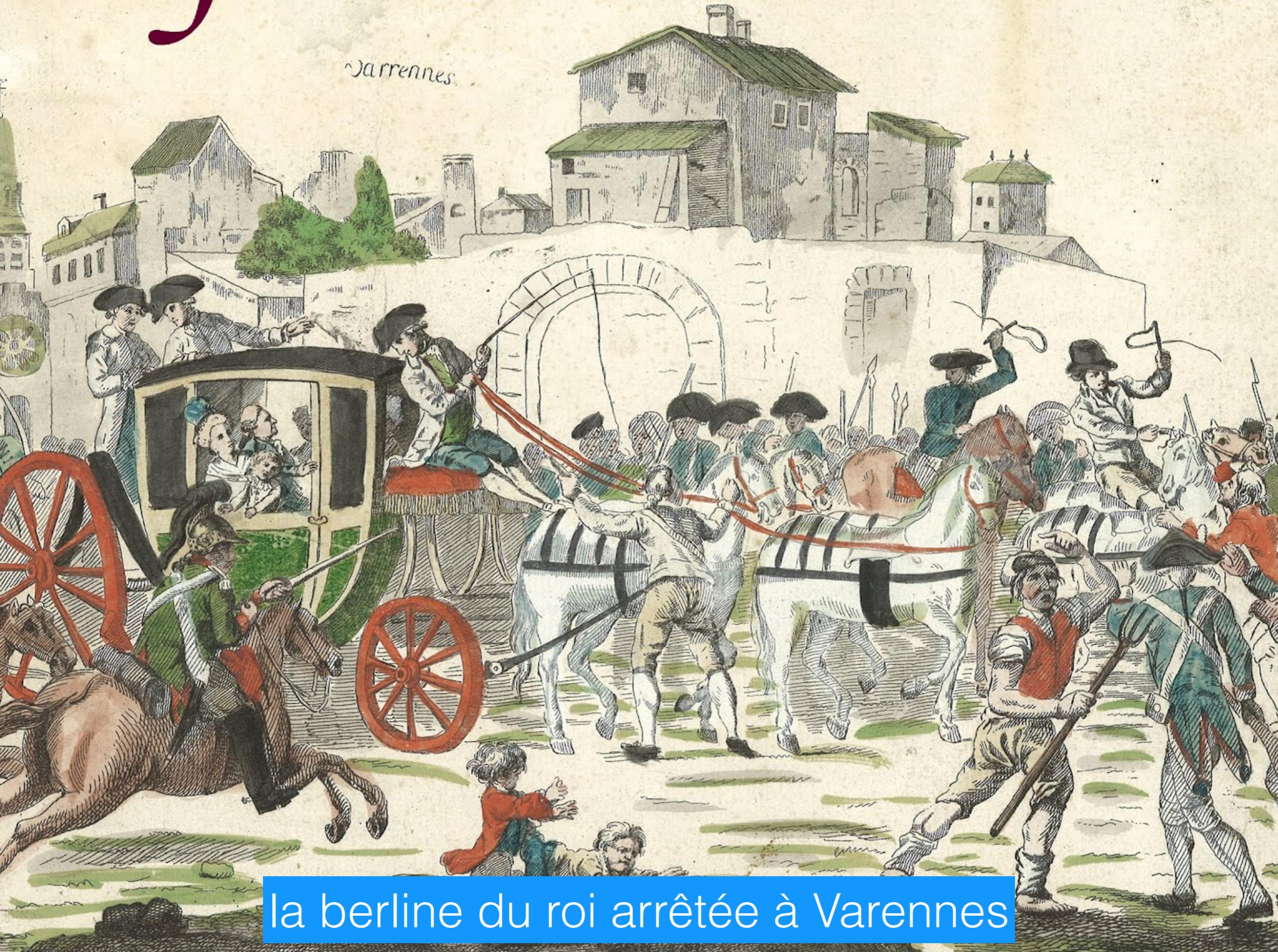


Louis XVI portant la cocarde tricolore et buvant à la santé de la nation : image idyllique que la majorité de la population souhaite voir.

II. Les Lumières

- Mais les pays d'Europe ne sont pas satisfaits de cette agitation populaire en France. **On s'arme contre les Français** et on les menace.
- C'est dans cette situation tendue que **Louis XVI commet un acte qui lui coûtera la vie : il s'enfuit** le 20 juin 1791 pour passer à l'ennemi.
- Les troupes prussiennes et autrichiennes pourraient appuyer les armées frontalières pour rétablir une **monarchie absolue**.

Varenes



la berline du roi arrêtée à Varennes

II. Les Lumières

- Mais le roi est reconnu, et son carrosse est arrêté à **Varennes**, à 50 km de son but, et après 250km de route.
- Le scandale est énorme, au point que certains membres de l'Assemblée essayent faire croire à un enlèvement du roi pour sauver la monarchie !
- Mais on se dirige désormais inévitablement vers une république.

Le roi revient à Paris après sa fuite manquée



II. Les Lumières

- En 1792, la progression des armées étrangères dans le nord de la France fera suspecter le roi d'être un agent étranger.
- Les révolutionnaires massacrent sa garde personnelle, et il se réfugie auprès de l'Assemblée nationale.
- Celle-ci le fera juger et exécuter en 1793.

procès de louis xvi

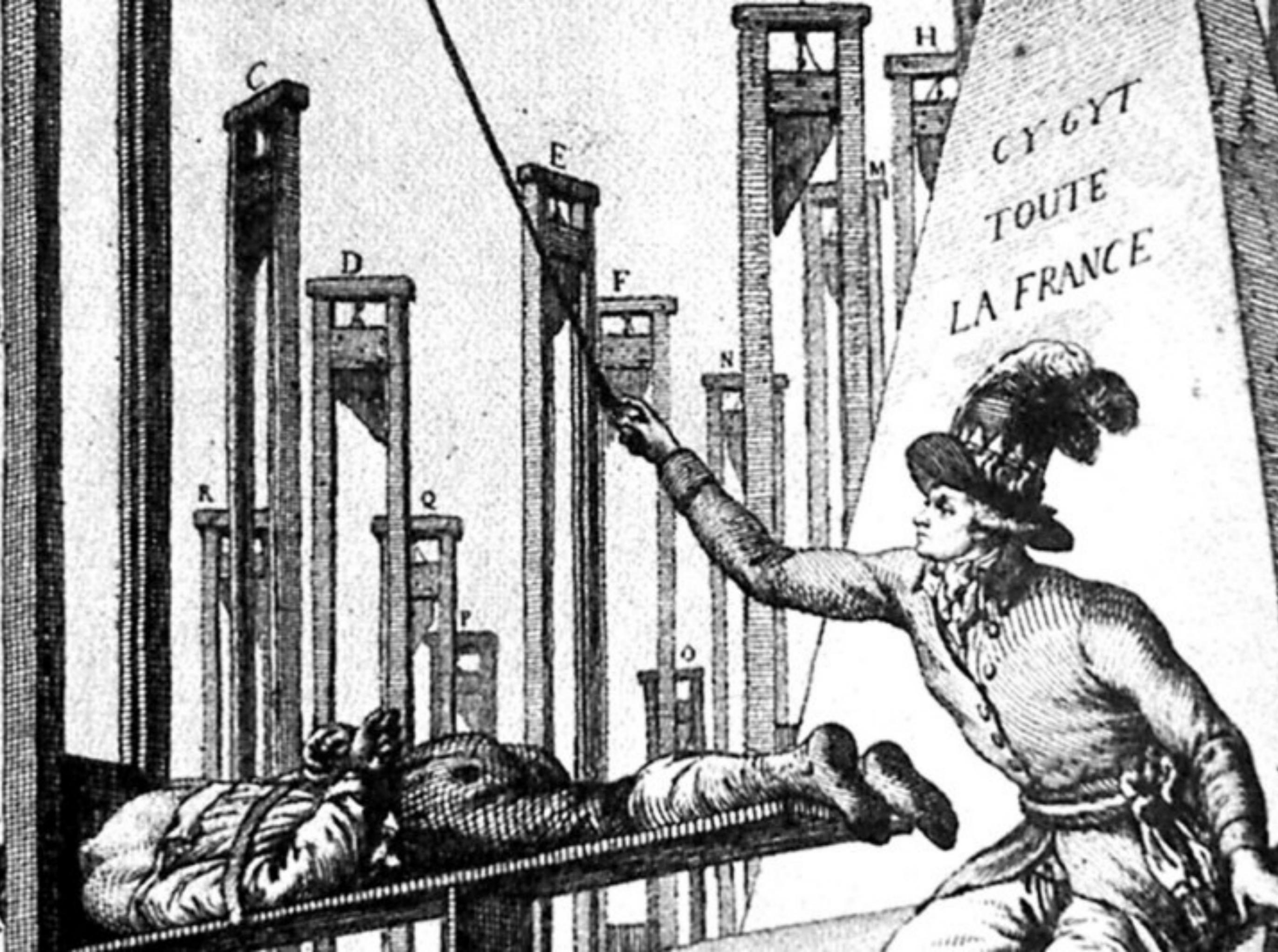


Exécution de Louis XVI
le 21 janvier 1793



II. Les Lumières

- La mort du roi, ainsi que la condamnation de nombreux aristocrates ou même députés jugés trop peu fiables sera vivement reproché à la France révolutionnaire.
- **L'image de la guillotine** devient un symbole des excès de violence et des injustices que la Révolution a provoqués.



caricature anglaise



Un petit Souper, a la Parisienne: — or — A Family of Sans-Culotts refreshing after the fatigues of the day.

Epigram extempore on seeing the above Print.

Here as you see, and as tis known, — On Maigre Days each had his Dish — But now tis human Flesh they grow.

II. Les Lumières

- À partir de la fin de la Révolution française, beaucoup d'intellectuels et d'artistes vont prendre leurs distances avec les Lumières, considérées comme le laboratoire d'où est sortie la Révolution avec ses excès.
- Ils forment une école appelée le **romantisme**. Elle occupera toute la première moitié du XIXe siècle.

Romantisme ne signifie pas qu'on aime parler d'amour :
c'est synonyme en littérature de pessimisme,
de solitude et de désespoir.



II. Les Lumières

- **Les romantiques vont prendre le contrepied des Lumières :**
- au lieu d'être favorables à la république, ils seront **monarchistes**,
- là où les philosophes étaient hostiles à la religion, les romantiques vont se passionner pour la **superstition**, les phénomènes paranormaux.